Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Quatre bassins du département placés en alerte sécheresse

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Au vu de l'état des nappes phréatiques et du manque de pluie, quatre bassins du département viennent d'être placés en situation d'alerte sécheresse par la préfecture de Vaucluse.

Depuis le 1er janvier, l'ensemble du Vaucluse subit un déficit pluviométrique. Il ne pleut pas assez. Ce déficit empêche une recharge efficace des nappes d'eau souterraines, dont le niveau est actuellement très inférieur à la moyenne, particulièrement dans certains bassins du département. Face à cette situation, la préfecture vient de prendre un arrêté qui place 4 bassins du département en situation d'alerte : les bassins des Sorgues, du Calavon amont, de la Nesque et du Sud-Luberon. Les autres bassins sont, pour l'heure, maintenus en situation de vigilance.

Ce classement en « alerte » entraîne la mise en application des mesures de restriction de l'usage de l'eau pour les particuliers, les agriculteurs, les industriels et les collectivités. Dans ces 4 secteurs, il est interdit d'arroser les pelouses, massifs fleuris, jardins potagers et terrains de sport de 9h à 19h, mais aussi les espaces verts et les ronds-points. Il est également interdit de laver son véhicule hors des stations de lavage et de remplir sa piscine. Les agriculteurs ont quant à eux l'interdiction de prélever et d'irriguer de 9h à 19h.

Comme en 2022, une attention particulière est apportée dès à présent au suivi de la sécheresse. En cas d'aggravation de la situation et conformément à l'arrêté-cadre départemental, des mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau plus sévères pourraient être engagées prochainement.

J.R.

Plan eau du président Macron : La coupe est-elle pleine ?

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Le président de la République Emmanuel Macron a dévoilé son Plan eau demandant à tous, d'ici 2030, de passer le cap de 10% d'économies d'eau. Le problème ? Depuis 2014, plus de 2 milliards d'euros dévolus aux Agences de l'eau se sont évaporés au profit du renflouement des caisses de l'Etat. Alors, on parle franc-jeu ?

Sècheresse anticipée, pluviométrie en berne, longue période de canicule, l'or bleu est devenu diamant. Pour faire face ? On redécouvre ce que nos anciens faisaient déjà : la sobriété, la récupération des eaux de pluie, la réutilisation des eaux grises –pour l'usage agricole puis domestique- et un entretien plus sourcilleux des réseaux d'eau.

Du déjà vu et connu

Bref, des solutions déjà utilisées également par des pays touchés par la sécheresse liée à une ressource en eau limité tels qu'Israël, l'Egypte et la Lybie. Les plus dépourvus en eau ? Le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord qui totalisent 4,3% de la population mondiale et moins d'1% des ressources en eau douce renouvelable de la planète. Quant à la France ? Selon le World resources institute, la pénurie d'eau pourrait intervenir, en France, d'ici 2040, soit dans… 17 ans, c'est-à-dire demain.

Alors ?

Alors, il se pourrait bien que la facture d'eau grimpe. C'est même certain. Pourquoi ? Parce que la réalité est que nous ne payons pas l'eau assez chère. Parce que c'est la ville qui fixe un prix bien en-deçà de ce qu'elle coûte. Pourquoi ? Parce que toucher au prix de l'eau est une manœuvre explosive, mais si c'est

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

l'Etat qui le dit ? Alors les maires seraient peut-être bien moins gênés aux entournures.

Dans les faits ?
Les services publics d'eau et d'assainissement sont essentiellement financés par les recettes issues de la tarification de l'eau –donc nous, les contribuables- dont l'augmentation est principalement destinée aux dépenses d'exploitation. Des recettes à conforter en raison des besoins d'investissements croissants –renouvellement des équipements et des infrastructures- pour garantir la durabilité des services publics de l'eau et de l'assainissement, notamment au regard de considérations environnementales et sociales car les enjeux sont croissants et le modèle de financement de l'eau en pleine évolution.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Schéma du cycle de l'eau

Jeu de dupe et ponction financière

Mais voilà, il y a ce qu'on dissimule un chouya : le prélèvement de l'Etat intervenu depuis 2014 au titre du Redressement des finances publiques. En tout, depuis 2014, le Gouvernement aura ainsi prélevé plus de 2 milliards d'€ aux Agences de l'eau ! Si, si ! Dans le détail : 210M€ en 2014, 175M€ entre 2015 et 2017 ; 300M€ en 2018 ; 280M€ en 2019 ; 332M€ en 2020 et 373M€ en 2021, soit 2,020 milliards d'euros) sur les budgets des six Agences de l'eau.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Quand l'eau payée devient un impôt
Un mécanisme qui met en péril la bonne gestion de l'eau dont le principe était que 'l'eau paye l'eau'. Or, là, les prélèvements triennaux de l'Etat auprès des agences de l'eau s'est bel et bien mué en un nouvel impôt.

Le budget des Agences de l'eau
Egalement un manque à gagner pour les Agences de l'eau –dont le budget annuel est de 2 milliards d'euros- qui devrait financer un peu plus encore la préservation de la ressource, sa dépollution, l'entretien et le renouvellement des réseaux d'eau. Pour mémoire, les six agences de l'eau en France métropolitaine sont : Adour-Garonne ; Artois-Picardie ; Loire-Bretagne ; Rhin-Meuse ; Rhône-Méditerranée et Corse et Seine-Normandie.

Et le Rhône dans tout cela ?
L'Agence de l'eau remarque que les débits d'étiage du Rhône sont en baisse sous l'effet du changement climatique. Pourtant il est le plus puissant fleuve de France et son débit actuel offre une ressource en eau abondante. Le Rhône alimente également de nombreuses zones humides et nappes souterraines et héberge une riche biodiversité.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Carte 1 : fréquence des épisodes annuels de restriction de niveau « crise » des usages de l'eau superficielle d'une durée de plus d'un mois, sur la période 2012-2020

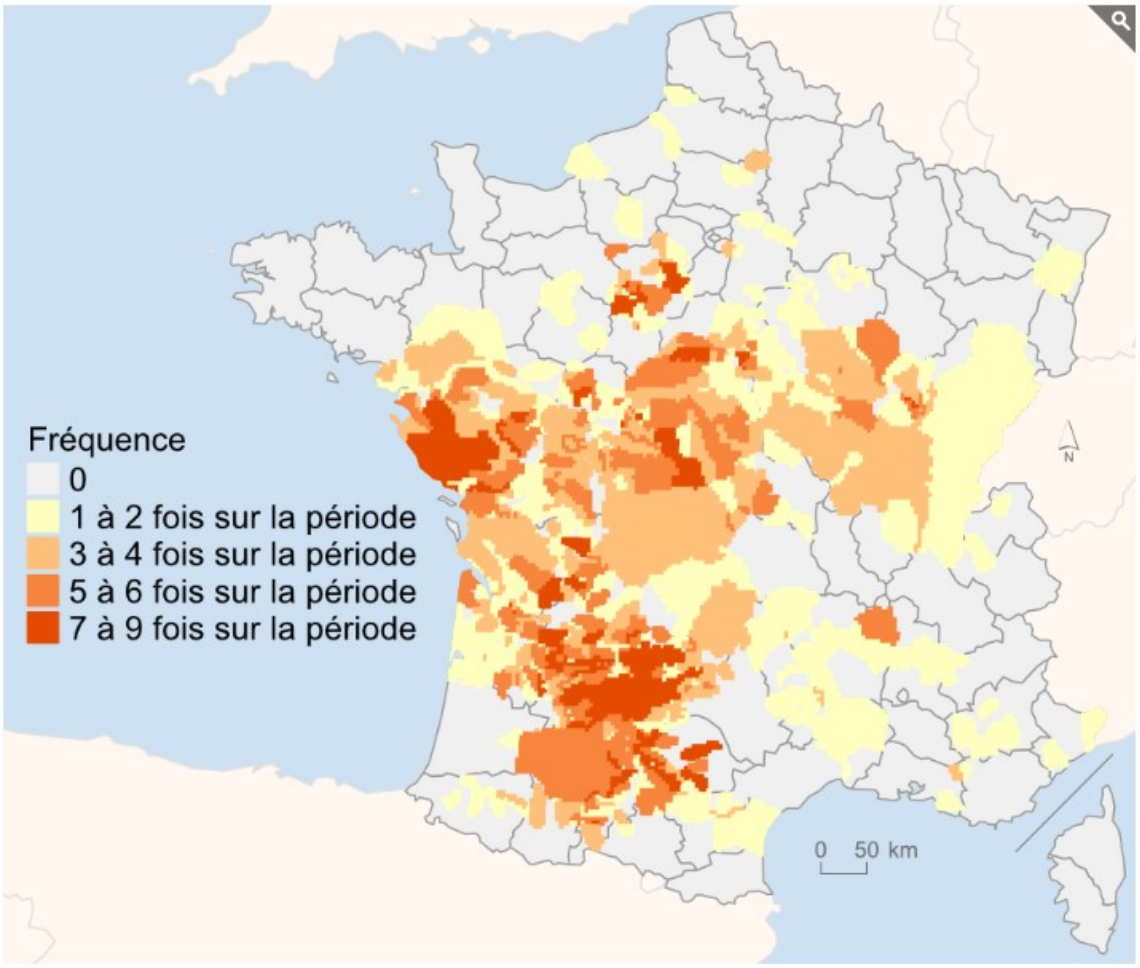

Champ : France métropolitaine et Corse. Sources : ministère en charge de l'Écologie ; ministère en charge de l'Agriculture, 2021. -
© Traitements : SDES, 2021

Note de lecture : « 3 à 4 fois sur la période » signifie que des crises d'au moins un mois ont eu lieu 3 ou 4 années sur 9.

Sur le plan socio-économique,
le Rhône accueille sur ses rives un quart de la population et des emplois du bassin Rhône Méditerranée, et génère un quart de la production électrique du pays (nucléaire + hydroélectrique). C'est aussi une ressource pour de nombreux autres usages : navigation, alimentation en eau potable, irrigation agricole, activités industrielles, usages récréatifs…

Le Rhône impacté… depuis 60 ans !
Pourtant le Rhône n'est pas inépuisable et est même impacté par le changement climatique. Les débits moyens du Rhône ont déjà diminué sur les 60 dernières années : de -7 % à -13 % de l'amont (Pougny) à

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

l'aval (Beaucaire) entre 1960 et 2020. À l'horizon 2055, les débits d'étiage à l'aval –Beaucaire- pourraient baisser de 20% dans les 20 prochaines années. Pire, la baisse du niveau de l'eau du Rhône laisserait un passage grandissant à l'eau de mer dans le Rhône. La solution ? Maintenir à une certaine hauteur, par voie de barrages successifs, de l'eau du Rhône… Mais pour le moment ça n'est pas le cas.

Le dernier grand aménagement hydroélectrique date de 2015 !
Là encore le bât blesse puisqu'à bien y regarder, le dernier grand aménagement hydroélectrique en France est considéré être le barrage-prise d'eau de Livet avec la Centrale hydroélectrique de Romanche Gavet en Auvergne-Rhône-Alpes… Dont la construction a démarré en 2015 et l'édifice inauguré en 2020.

Et si on parlait des centrales nucléaires ?
Si l'agriculture est la première activité consommatrice d'eau à hauteur de 58% devant l'eau potable qui, elle, intervient à 26%, le refroidissement des réacteurs des centrales nucléaires électriques monte sur la 3e place du podium avec 12% de consommation d'eau, de la consommation totale française, d'après le service des données et études statistiques du Ministère de la Transition écologique.

Centrale de Tricastin, image d'archive

Et des prélèvements bruts ?
Le refroidissement des centrales consomme environ 15,3 milliards de m3 soit près de la moitié des prélèvements totaux annuels en France. L'intégralité de ces volumes est considérée comme restituée aux cours d'eau, même si elle se révèle un peu plus chaude pour certaines centrales nucléaires. Toujours en France métropolitaine, le volume total d'eau consommé –qui correspond à la part de l'eau prélevée mais non restituée aux milieux aquatiques est estimée à 4,1 milliards de m3 en moyenne, sur les années 2010-2019. Quant aux centrales à tours aéro-réfrigérantes, leur panache blanc de vapeur enverrait dans les cieux jusqu'à 22% de la précieuse eau.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

La bassine est-elle pleine ?
Quant aux bassines ? La construction de réserves, de retenues d'eau pour irriguer les cultures n'est pas nouvelle. Elle date des années 1990. Le principe ? Construire des ouvrages artificiels, en plaine, destinés à stocker de l'eau prélevée en hiver de novembre à mars –puisée dans les cours d'eau ou dans la nappe phréatique- pour irriguer les cultures en période de sécheresse.

Ce que craignent les opposants ?
Un accaparement de l'eau des nappes phréatiques au bénéfice d'un modèle agro-industriel dévastateur de productions par ailleurs gourmandes en eau comme le maïs destiné à l'élevage industriel, au détriment de solutions locales et paysannes. Mais surtout, les opposants craignent l'iniquité entre les agriculteurs irrigants et les autres. Car Environ 20% des exploitations agricoles sont équipées d'un système d'irrigation et 5% de la surface agricole utile (SAU), soit 1,5 million d'hectares, est irriguée.

La reforestation
Pour les opposants, la recharge naturelle des nappes phréatiques passe par la reforestation, le développement des prairies avec la plantation de haies, qui alimentent les eaux de surface et les nappes en eau de qualité. Au Chili, qui utilise les mega-bassines depuis 1985 pour préserver son modèle économique d'exportation d'avocat, raisin, noix, l'eau est destinée à 73% à l'agriculture et particulièrement aux grands agriculteurs exportateurs au détriment des petits éleveurs de bétail et paysans qui ont dû abandonner leur territoire et, en cela, les réservoirs ont renforcé cette dépossession. Les terres alentours des retenues d'eau de la province de Petorca au Chili sont devenues désertiques où seuls survivent les cactus, alors que le paysage méditerranée de garrigue provençale, encore présent il y a 15 ans, a désormais totalement disparu.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

La reforestation

En France
Actuellement, la France accueille 130 bassines. Celles de Sainte-Soline, dans les Deux Sèvres, devraient être au nombre de 16 pour contenir près de 6 millions de m3 dévolus –soit l'équivalent de 1 500 piscines olympiques- aux cultures des agriculteurs. Beaucoup d'entre-elles ont vu le jour en Poitou-Charentes et d'autres dans les Alpes pour la fabrication de la neige artificielle. Les craintes ? La captation de l'eau l'été pour les champs perturberait la remise à niveau des nappes phréatiques, l'irrigation en eau des cultures des petits paysans et assècherait les forages, particulièrement en été. Les hydrologues attirent même l'attention de tous, sur le fait que l'installation de bassines est directement corrélé aux restrictions d'eau demandées par les préfets, de plus en plus tôt dans l'année.

Mais comment la planète bleue peut-elle manquer d'eau ?
Si notre planète est recouverte à 70% d'eau moins de 2% seraient accessibles.

Quelle ressource en eau douce ?
La ressource en eau douce, en France métropolitaine, en provenance de cours d'eau, de lacs et dans les nappes phréatiques, est de 210 milliards de m3 qui se renouvellent chaque année tandis que le prélèvement est de 31 milliards de m3. Egalement, le volume total d'eau consommé qui correspond à la part prélevée mais non restituée aux milieux aquatiques est estimée à 4,1 milliards de m3 en moyenne

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839
Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

sur les années 2010-2019 suivant le même organisme statistique (SDES).

Le coût supplémentaire de l'eau ?
Trois paramètres interviennent dans le prix de l'eau : son extraction, son transport et son traitement. Et puis, il y a aussi des écueils auprès des opérateurs comme ceux qui ne délivrent pas de relevé précis de l'eau mais une estimation de la consommation, même si certains, comme au Grand Avignon, missionnent désormais La Poste pour en faire le relevé. A bien y regarder encore, même en mettant les embouts recommandés aux robinets pour économiser l'eau, à la sortie et même s'il nous semble avoir économisé l'eau, la facture ne baisse pas. C'est donc bien que le montant de la facture augmente. Autre indice de taille, désormais depuis bien deux ans, les mairies sont de plus en plus nombreuses à interdire la construction de piscines chez le particulier.

Comment quantifier notre consommation ?
En moyenne, en France, chaque personne utilise environ 143 litres d'eau par jour. 15% de la consommation d'eau domestique passe par la cuisine et le débit du robinet est de 12 litres d'eau par minute. Le lave-vaisselle économise 85% d'eau par rapport à une vaisselle faite à la main, à condition de ne pas passer la vaisselle au préalable sous le robinet.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Situation règlementaire au 28.07.22

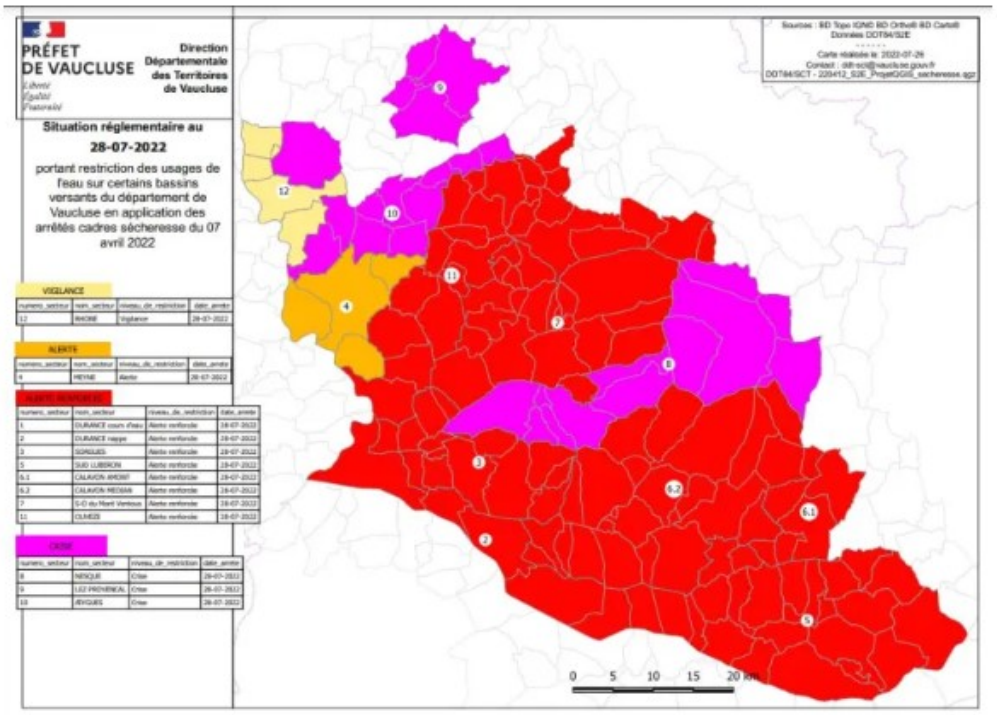

Carte du 28 juillet 2022, En jaune pale vigilance, en jaune soutenu alerte, en rouge alerte renforcée et en fuchia état de crise

Prix de l'eau potable et de l'assainissement collectif
Le prix moyen (en euros TTC) du service de l'eau et de l'assainissement collectif (abonnement inclus) – s'élève au 1er janvier 20214 à 4,3 €/m3 (2,11 €/m³ pour part de l'eau potable et 2,19 €/m³ pour la part de l'assainissement collectif), pour une consommation annuelle de référence de 120 m3. Ce prix moyen global recouvre une forte variabilité : 80 % de la population bénéficie d'un prix de l'eau potable compris entre 1,6 €/m3 et 2,72 €/m3 et d'un prix de l'assainissement collectif compris entre 1,37 €/m3 et 3,05 €/m3.

Lire sa facture
En moyenne, la part fixe (ou abonnement) représente 17 % de la facture d'eau potable et 9 % de la facture d'assainissement collectif. La facture moyenne mensuelle TTC pour l'abonné est de 43€/mois, dont 21,10€ pour l'eau potable et 21,90€ pour l'assainissement collectif. Concernant l'origine de l'eau à destination de la consommation humaine, la part des eaux souterraines dans les prélèvements d'eau représente la plus haute part, s'établissant à 66 %.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Source Office Français de la biodiversité.

De gauche à droite, Laurent Roy directeur-général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ; Marie-Pierre Pons Présidente ETB Orb Libron (34) ; Bernard Angelras président de l'Institut français de la vigne et du vin ; Patrick Levêque président de la Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône ; Bénédicte Martin vice-présidente en charge de l'agriculture, viticulture, ruralité et terroir de la Région Paca et Christophe Cottereau Référent Climat Fédération nationale d'agriculture biologique.

En mars, dernier l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse
avec, en tête, son directeur général, Laurent Roy, a invité, à Avignon, plus de 200 acteurs issus des Collectivités territoriales, de l'agriculture, des associations, à échanger autour de l'eau et de l'agriculture.

Et si on parlait Agriculture ?
Thèmes abordés : Une agriculture plus sobre en eau et moins polluante dans un contexte de changement

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

climatique ; la préservation des milieux aquatiques, de la biodiversité et la souveraineté alimentaire. Côté finances ? C'est que l'Agence de l'eau Rhône, Méditerranée Corse est un partenaire de choix apportant, entre 2019 et 2022, 237M€ d'aides aux agriculteurs.

Laurent Roy, Directeur-général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

Le mot de Laurent Roy

Pour le directeur-général de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, le monde agricole doit accélérer sa mue pour une agriculture plus sobre en eau et moins polluante garantissant la souveraineté alimentaire du pays. Les solutions sont déjà mises en œuvre avec le maintien de l'eau dans le sol, le pilotage des systèmes d'irrigation, le choix de variétés plus résistantes et des cultures économes en eau. Et même la réutilisation des eaux usées pour l'agriculture, comme cela se fait déjà sur le territoire, tout comme le lavage des rues.

Soyons précis

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

A l'échelle du bassin Rhône-Méditerranée, les volumes d'eau les plus importants sont utilisés pour l'irrigation agricole avec 49% de prélèvements dans le milieu naturel, suivis par ceux destinés à l'eau potable, puis aux activités industrielles. En région Provence-Alpes-Côte d'Azur et partie languedocienne de l'Occitanie, ce chiffre grimpe à 71% pour l'usage agricole. Il est donc nécessaire de produire avec moins d'eau.

Moins d'intrants

Autre problématique ? La directive européenne sur l'eau potable fixe de nouvelles règles pour la santé humaine notamment face aux risques de contamination par les eaux. Or, actuellement, 46% des rivières du sud du bassin sont encore polluées par les pesticides alors que l'échéance du retour au bon état des eaux est fixé à 2027, soit dans 4 ans.

Appel à manifestation d'intérêt d'1,5M€ et de 10M€

Dans ce cadre, l'agence de l'eau a lancé un appel à manifestation d'intérêt de 1,5M€ pour soutenir l'émergence de filières à bas niveau d'intrants et sobres en eau. L'agence va également plus loin avec un nouvel appel à manifestation d'intérêt 'Eau et climat, agir plus vite, plus fort sur les territoires doté d'une enveloppe de 10M€ qui peut apporter jusqu'à 70% d'aides aux projets innovants d'adaptation au changement climatique.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Plus de 200 personnes sont venues à Avignon, à l'invitation de l'Agence de l'eau de Rhône Méditerranée Corse

---

Le Vaucluse placé en vigilance sécheresse

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Bien que nous soyons très tôt dans la saison, la situation hydrologique en Vaucluse est d'ores et déjà préoccupante. La préfecture de Vaucluse anticipe l'évolution de la situation et place le département en vigilance sécheresse. Cette situation n'appelle aucune restriction des usages de l'eau pour le moment.

La préfète de Vaucluse vient de placer le département en vigilance sécheresse. En effet, la préfecture estime que la situation actuelle est « préoccupante » du fait du manque de pluie depuis le début de l'année et des prévisions météorologiques qui ne prévoient pas de pluies significatives.

La préfecture précise que cette vigilance n'appelle aucune restriction des usages de l'eau pour le moment. En revanche, elle rappelle qu'il est de la responsabilité de chacun d'économiser sa consommation d'eau.

J.R.

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

(Vidéo) Face à la sécheresse, la Région Sud lance la réutilisation des eaux usées traitées

La Région Sud lance la réutilisation des eaux usées traitées dans le cadre d'une expérimentation Etat-Région en partenariat avec la Société du canal de Provence (SCP), L'Amu (Aix-Marseille Université) et la Chambre régionale de l'agriculture.

Cette réutilisation des eaux usées traitées va se faire dans l'irrigation agricole, dans le cycle de l'eau industrielle, dans les usages urbains (nettoyage des rues, aire de carénage dans un port, espaces verts), environnementaux (avec la réalimentation de nappes) et les usages alpins (pour remplir les retenues d'eau pour la neige artificielle).

«En lien avec notre Plan Climat 'Une COP d'Avance' et dans la continuité du protocole signé avec la Première Ministre, Elisabeth Borne, nous lançons cette expérimentation pour déployer une dynamique régionale dans différents domaines et pour différents usages a déclaré Renaud Muselier, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Président délégué de Régions de France. Nous serons à l'écoute de chaque territoire pour répondre à leurs besoins et pour avancer ensemble vers un avenir serein. La guerre de l'eau n'aura pas lieu ! Des aqueducs romains de l'antiquité jusqu'au barrage de Serre-Ponçon, en passant par l'eau des collines de Marcel Pagnol, les hommes du Sud ont toujours cherché à amener l'eau là où elle n'était pas, a poursuivi l'homme politique. Au XXe siècle, la Société du Canal de Provence est devenue un fleuron euro-méditerranéen sur le sujet de l'eau. Le dérèglement climatique est un nouveau défi à affronter, mais on a toujours su s'adapter.»

Après l'année la plus chaude en Vaucluse, les restrictions 'sécheresse' enfin levées

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

La préfecture de Vaucluse vient de lever les restrictions sécheresse sur l'ensemble du département.
En 2022, le Vaucluse a fait face à une situation météorologique exceptionnelle, cumulant un déficit pluviométrique printanier record depuis 1967 et une température correspondant à l'année la plus chaude depuis 62 ans.
Cependant, depuis le 1er novembre, les précipitations ont été largement excédentaires avec un impact significatif sur la teneur en eau des sols ainsi que sur le débit des cours d'eau. Le niveau des nappes, bien que particulièrement bas pour cette période de l'année sur certains bassins, amorce une remontée.

Un appel à la responsabilité de chacun
Compte-tenu de l'évolution favorable récente de la situation météorologique, de la diminution des besoins d'arrosage et des consommations d'eau en cette période de l'année, et après information du comité ressource en eau le 15 décembre 2022, la préfète de Vaucluse
a donc décidé de ne pas prolonger les mesures de restrictions d'eau en vigueur au-delà du 16 décembre 2022. Pour autant, la situation demeure incertaine à ce jour. Aussi, la Préfète en appelle à la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

responsabilité de chacun en prévision du printemps et de l'été 2023.

« Si nécessaire, les mesures de restriction pourront être réactivées sans délai dès le début du printemps, expliquent les services de la préfecture de Vaucluse. Les bonnes pratiques, ayant jusqu'à ce jour permis de réaliser des économies d'eau, doivent donc être maintenues. En parallèle, un travail est engagé afin de tirer un retour d'expérience approfondi de la sécheresse 2022 et d'identifier les actions à mener à court, moyen et long terme. »

L.G.

Etat de catastrophe naturelle reconnu à Cavaillon : 10 jours pour faire sa déclaration de sinistre

La commune de Cavaillon a été reconnue en état de catastrophe naturelle, samedi 29 octobre, pour les dommages causés par les mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols.

Les personnes concernées par ce phénomène disposent d'un délai de dix jours pour faire leur déclaration auprès de leur assurance.

J.R.

Etat de catastrophe naturelle reconnu en Vaucluse : 10 jours pour faire sa déclaration

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

de sinistre

A la suite des inondations et coulées de boue survenues dans le département lors des intempéries du 6 au 8 septembre, l'arrêté interministériel du 19 septembre, publié au journal officiel le 12 octobre, a reconnu comme étant en état de catastrophe naturelle les communes de : Bollène ; Mondragon ; Piolenc ; Sérignan-du-Comtat ; Uchaux ; Villedieu ; Visan.

De la même manière, à la suite du phénomène de sécheresse et réhydratation des sols survenu en 2021, l'arrêté interministériel du 20 septembre, publié au journal officiel le 12 octobre, a reconnu comme étant en été de catastrophe naturelle les communes suivante : Avignon ; Le Beaucet ; Châteauneuf-de-Gadagne ; La Roque-sur-Pernes ; Saint-Martin-de-Castillon.

Les personnes sinistrées disposent d'un délai de 10 jours maximum à compter de la publication de l'arrêté au journal officiel, soit jusqu'au lundi 24 octobre, pour déclarer auprès de leur compagnie d'assurance les dégâts subis.

Les arrêtés sont consultables en ligne sur le site www.legifrance.gouv.fr.

J.R.

La Navigation sur les Sorgues de nouveau possible

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Le seuil réglementaire de débit de la Sorgue à Fontaine de Vaucluse étant repassé au-dessus de 4 m3/s durant 2 jours consécutifs, la navigation est possible sur les Sorgues depuis ce jeudi 25 août.

Dans le cadre de la réglementation relative à la navigation sur le Sorgues, l'autorité préfectorale a fixé le seuil d'interdiction de la navigation sur les Sorgues à un débit inférieur à 4 m³/s à Fontaine de Vaucluse, pendant deux jours consécutifs.

Ces mesures ont fait l'objet de discussion avec les différents utilisateurs de ce milieu jugé remarquable et fragile par tous. Ce seuil a été franchi deux jours consécutivement en début de semaine. Ce qui a conduit à l'interdiction de navigation les 23 et 24 août 2022.

Les dernières données récoltées montrent dorénavant un niveau de débit supérieur à 4 m3/s à Fontaine de Vaucluse. C'est pourquoi, la navigation est de nouveau possible sur les Sorgues.

Cependant, madame la préfète de Vaucluse souhaite rappeler que toute pratique excessive dans la rivière, surtout en cette période exceptionnelle de crise, peut avoir des conséquences néfastes pour la biodiversité de ces milieux fragiles, notamment par le piétinement et le raclage des fonds, par la

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

perturbation des poissons et de leurs habitats et par les pollutions diffuses.Il appartient à tous les usagers de ces rivières d'en prendre conscience et de respecter ces milieux fragiles reconnus au niveau européen par le réseau Natura 2000.
MH

DR

Depuis mardi 23 août, la navigation et les activités subaquatiques sont interdites dans la Sorgue

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

Conformément à l'arrêté préfectoral réglementant la navigation (arrêté du 28/05/2019), et suite à l'atteinte du seuil réglementaire de 4 m3/s (4m3/s dimanche et 3,99m3/s lundi) à Fontaine de Vaucluse durant 2 jours consécutifs, la navigation est interdite sur la Sorgue.

Pour protéger la faune et la flore
Cette mesure vise à limiter les impacts de cet usage sur les milieux aquatiques et la faune qu'ils abritent. D'autres usages tels que la pêche ou la baignade pourraient être limités réglementairement.

Un débit trop bas récurrent
«Le débit de la Fontaine de Vaucluse est particulièrement bas pour la saison explique le Syndicat mixte du bassin des Sorgues. La navigation restait néanmoins possible, avec un niveau d'eau suffisant, notamment du fait que les micro-centrales situées sur la Sorgue amont ont été arrêtées. Cela a permis que l'eau normalement dérivée dans les bras usiniers s'écoule dans le bras principal de la Sorgue amont, où se pratique la navigation.»

Principe de précaution
Il est nécessaire par principe de précaution de stopper l'activité au deçà d'un certain seuil, pour limiter les pressions sur les milieux aquatiques et à la faune qu'ils abritent. C'est aujourd'hui le cas : le débit de

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 12 décembre 2025

la Fontaine de Vaucluse a atteint ces deux derniers jours le seuil réglementaire des 4 000 l/s (4 m3/s).

Toutes les activités sont interdites
Les activités liées à la navigation et aux activités subaquatiques sont interdites sur l'ensemble des Sorgues et du Canal de Vaucluse. En complément, d'autres pratiques de loisirs telles que la pêche pourraient être limitées réglementairement. L'interdiction de la baignade, déjà en vigueur sur de nombreuses communes, pourrait être renforcée.

Limiter les impacts de la sécheresse
Toute intrusion dans la rivière peut avoir des conséquences néfastes : piétinement des fonds où vivent des invertébrés aquatiques, tels que des larves de libellules, des larves de mouches de mai, des sangsues… perturbation des habitats des poissons, déjà fortement réduits par les niveaux d'eau très bas, par la présence de l'Homme dans l'eau ou la construction de petits barrages… pollution de l'eau plus concentrée, risques sanitaires et apports de produits chimiques via les crèmes solaires, etc.

Citoyenneté et bienveillance
«La protection de la rivière et de ses berges est l'affaire de tous. Nous avons la possibilité de contribuer, chacun à notre échelle, à limiter les impacts de la situation exceptionnelle de sécheresse que nous subissons. Nous comptons sur votre vigilance, votre citoyenneté et votre bienveillance envers la rivière pour respecter les interdictions et bonnes pratiques, afin qu'ensemble, nous tâchions de limiter autant que possible les impacts de la sécheresse sur le milieu naturel et la vie associée», conclut le Syndicat mixte du bassin des Sorgues.
MH